

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010777 – AMR 23/122/01

Action complémentaire sur l'AU 309/01 (AMR 23/121/01 du 3 décembre 2001)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITION » PRÉSUMÉE

**COLOMBIE** **Aury Sará Marrugo (h), président de la section de Cartagena de l'Unión Sindical Obrera (USO, Union syndicale ouvrière), syndicat des travailleurs de l'industrie pétrolière**  
**Enrique Arellano (h), son garde du corps**

Londres, le 6 décembre 2001

Le responsable syndical Aury Sará Marrugo et son garde du corps Enrique Arellano ont été retrouvés morts sur une route, non loin de Cartagena, le 5 décembre. Ils avaient été abattus de plusieurs balles.

Tous deux avaient été enlevés le 30 novembre par des membres des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie), groupe paramilitaire soutenu par l'armée. C'est seulement la veille de la découverte des corps qu'on a appris qu'Enrique Arellano avait également été enlevé.

D'après les informations recueillies, les AUC ont reconnu être responsables de l'enlèvement d'Aury Sará Marrugo, et affirmé qu'il devrait répondre dans le cadre d'un procès paramilitaire de son appartenance présumée à l'*Ejército de Liberación Nacional* (ELN, Armée de libération nationale), deuxième mouvement de guérilla colombien.

Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires accusent fréquemment des syndicalistes d'être des sympathisants ou des auxiliaires de la guérilla. Au moins 147 syndicalistes ont été tués depuis le début de l'année.

**Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus dans le cadre de cette Action urgente. Dans la mesure du possible, veuillez envoyer une dernière série d'appels aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue) pour :**

- exhorter les autorités à ordonner l'ouverture d'une enquête indépendante, impartiale et efficace sur les homicides dont ont été victimes Aury Sará Marrugo et Enrique Arellano, et à traduire en justice les responsables présumés ;
- vous déclarer préoccupé par la sécurité des membres de l'*Unión Sindical Obrera* (USO, Union syndicale ouvrière) et des autres syndicalistes à Cartagena ainsi que dans le reste du pays, compte tenu des homicides dont ont été victimes Aury Sará Marrugo et Enrique Arellano ;
- demander aux autorités quelles mesures elles comptent prendre pour garantir la sécurité des personnes menacées, en accord avec ces dernières ;
- appeler les autorités à adopter immédiatement des mesures en vue de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies et par d'autres organisations intergouvernementales.

### APPELS À :

#### Président de la République :

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango  
Presidente de la República  
Palacio de Nariño, Carrera 8 No. 7-26  
Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes** : Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie

**Télex** : 44281 PALP CO

**Fax** : + 57 1 566 20 71

**Formule d'appel** : *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

#### **Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire] :**

Dr. Luis Camilo Osorio  
Fiscal General de la Nación  
Fiscalía General de la Nación  
Apartado Aéreo 29855

Santafé de Bogotá, Colombie

**Télégrammes** : Fiscal General, Bogotá, Colombie

**Fax** : + 571 570 2000

**Formule d'appel** : *Estimado Dr., / Monsieur,*

**Gouverneur du département de Bolívar :**

Sr. Luis Daniel Vargas Sánchez  
Gobernador del Departamento de Bolívar  
Gobernación de Bolívar  
Calle 34, No. 4-21  
Cartagena, Bolívar  
Colombie

**Télégrammes :** Gobernador, Bolívar, Colombie

**Fax :** + 57 5 365 1594

**Formule d'appel :** *Estimado Sr. Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,*

**COPIES À :**

**Centrale unitaire des travailleurs :**

Central Unitaria de Trabajadores de Colombia (CUT)  
Calle 35 N° 7-25, Piso 9  
Santafé de Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 17 JANVIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*